

Stage 1 (4 semaines)	UE 24
-----------------------------	--------------

CATEGORIE : AGRONOMIQUE	SECTION : Architecture des Jardins et du Paysage
	OPTION :
Année : BLOC 2	
Acronyme : AJU22STA1	
Langues d'enseignement : Français	
Coordonnées du service : HELdB - CAMPUS CERIA Bâtiment 4C - 1er étage Avenue Emile Gryzon 1 - 1070 Bruxelles	
Enseignant responsable : PENNINCKX Valérie - valerie.penninckx@cnildb.be	
Autre(s) enseignant(s) de l'UE : LOUCKX Martine - martine.louckx@cnildb.be	
Nombre d'heures : 80 h	Nombre de crédits : 5 ECTS (Facteur de pondération)
Niveau du cycle : 1	Période : Q2
Cadre européen de certification : Niveau 6	
Liste des UE pré requises : Néant	
Liste des UE co requises : Néant	
Caractère obligatoire ou au choix dans le programme ou option de l'étudiant :	
Cours obligatoire dans le programme.	

Contribution de l'UE au profil d'enseignement du programme :

Au terme de sa formation, le bachelier en Architecture des Jardins et du Paysage est capable de :

- Maîtriser les outils d'information et de communication oraux, écrits, graphiques et/ou informatiques adaptés à un public cible auquel il présente et explique un projet d'aménagement extérieur ou une étude du paysage
- Adapter l'élaboration de ses travaux d'architecture des jardins et du paysage, en fonction de l'évolution de son secteur d'activité et en faisant preuve de réflexivité.
- Faire preuve d'esprit critique dans les travaux d'architecture des jardins et du paysage qu'il présente, seul ou en groupe.
- Dans le cadre des activités d'intégration professionnelles, présenter un bilan des contacts significatifs établis en cours de formation avec le monde professionnel et leurs apports respectifs.
- Planifier, individuellement ou en collaboration, l'organisation d'un travail phasé en tenant notamment compte des intervenants qui collaboreront à sa réalisation.

Autres connaissances ou compétences prérequis :

Selon l'article 6.3.2 du RGEE relatif à la présence aux activités d'apprentissage et plus particulièrement aux activités d'intégration professionnelle (stages), en dérogation à l'article 6.3.1 {Généralités}, lorsque le nombre et/ou la durée des absences compromettent l'aptitude à effectuer une activité d'intégration professionnelle, l'accès à l'activité peut être refusé à l'étudiant. Il est donc requis de l'étudiant, afin de pouvoir participer au stage, de ne pas présenter d'absences telles que décrites ci-dessus.



Descriptif des objectifs et des contenus de l'UE :

Stage 1 (4 semaines) :

Objectifs :

1/ Le stage a pour but de préparer l'étudiant à assumer des fonctions en rapport avec la formation acquise et de le confronter avec la réalité professionnelle.

2/ Le rapport de stage et sa soutenance orale doivent permettre au jury de valider les compétences acquises dans la mise en oeuvre des capacités d'observation, d'analyse, de synthèse et de présentation écrite et orale d'un étudiant en cours de formation.

Contenu :

1/ Avant le stage, les enseignants responsables des stages informent l'étudiant du type de stage qu'il aura à faire, des démarches de recherche de lieu de stage qu'il aura à effectuer, et des documents requis qu'il devra remplir ou faire remplir puis remettre dans les délais imposés.

2/ Durant la période de stage, sous la supervision d'un enseignant responsable des stages, l'étudiant réalise un stage dans une pépinière, en entreprise, dans un service public traitant des espaces verts ou autre lieu jugé acceptable par les enseignants responsables. Il est pris en charge par un Maître de stage. Celui-ci le guide par ses conseils, le forme et lui donne des tâches de plus en plus complexes afin de développer son sens des responsabilités et d'assurer son perfectionnement professionnel tout en le confrontant à la réalité du métier dans sa pratique quotidienne.

La durée du stage est de 4 semaines.

3/ Après le stage, l'étudiant dépose puis soutient oralement un rapport dans lequel il présente son lieu de stage et les activités/travaux auxquels il a participé, ainsi que son ressenti personnel réflexif sur l'expérience et l'enrichissement qu'il en aura retirés.



Activités et méthodes d'apprentissage et d'enseignement :

Stage 1 (4 semaines) :

1/ Avant le stage : Recherche personnelle du lieu de stage. Au premier quadrimestre, des séances de support méthodologique et de conseil sont organisées.

Au deuxième quadrimestre, le suivi des étudiants est réparti entre les différents enseignants responsables ; la répartition est précisée au plus tard deux semaines avant le début du stage.

2/ Pendant le stage : Immersion en milieu professionnel avec accompagnement personnalisé (Maitre de stage) ; activités et méthodes variables selon le lieu de stage (participation à tout ou partie de projets concrets, et/ou lecture et analyse de documents en lien avec un ou plusieurs projets, et/ou visites de sites (préparatoires ou en chantier), et/ou contacts avec clients/fonctionnaires/entrepreneurs/fournisseurs, ...) ; tenue d'un carnet de stage reprenant les différentes activités effectuées.

3/ Après le stage : défense orale et rapport écrit (sur base du carnet de stage).

Informations complémentaires.

1° Choix et validation du lieu de stage

Le stage se déroule préférentiellement en Belgique.

L'étudiant choisit librement son lieu de stage mais il ne peut pas se dérouler chez son conjoint ou chez l'un de ses parents ou alliés jusqu'au quatrième degré.

Le choix du stage est validé par les enseignants responsables quand le dossier de recherche du stage est complet.

Ce dossier comprend le formulaire d'engagement et le projet de plan de stage ainsi que, le cas échéant, l'autorisation de stage à l'étranger.

La date limite de remise du dossier de recherche, fixée par les enseignants responsables, est publiée sur le campus numérique.

2° Convention de stage

La convention de stage est le document règlementaire de référence ; le plan de stage en fait intégralement partie. La convention de stage est établie quand le lieu de stage est agréé par les enseignants responsables, en accord avec le Directeur de catégorie (article 7 du RGEE).

Chaque partie (l'entreprise/administration, la Haute école et l'étudiant) en reçoit un exemplaire original, signé et paraphé à toutes les pages.

La date limite de dépôt de la convention de stage, accompagnée de l'inventaire des risques, est fixée dans le calendrier académique de la section.

L'étudiant ne pourra pas se présenter sur son lieu de stage si la convention de stage et l'inventaire des risques ne sont pas en possession de la Haute école, dûment complétés et signés.

3° Période et durée du stage

La période de stage est fixée dans le calendrier académique de la section. La durée du stage est de 4 semaines.

4° Dépôt du rapport écrit et soutenance orale

La date limite de dépôt du rapport de stage, fixée par les enseignants responsables, est publiée sur le campus numérique. La date de soutenance orale est communiquée avec les horaires d'examen. La soutenance orale ne peut avoir lieu si le rapport n'a pas été déposé.

4° Responsabilité de l'étudiant

L'étudiant reste seul responsable de l'aboutissement de ses démarches ainsi que du respect du RGEE et de ses engagements contractuels liés au stage.

Mode d'évaluation et de pondération par activité au sein de l'UE :

Cours Concernés	H	ECTS	Pond.	Janvier				Juin *				Deuxième session			
				Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	Eval Continue	Travaux	Ecrit	Oral	NR	Travaux	Ecrit	Oral
Stage 1 (4 semaines)	80	5	100%	0%	0%	0%	0%	50%	40%	0%	10%	50%	40%	0%	10%

NR = Note reportée

Informations sur le mode d'évaluation :

Attention la méthode de calcul de la note UE ci-dessous prévaut sur toute autre consigne indiquée dans la fiche UE.

Méthode de calcul de la note finale d'une UE

La note finale attribuée à une UE doit, dans tous les cas, être calculée en effectuant la moyenne arithmétique pondérée des notes des AA composant l'UE.

Remarque :

Lors des délibérations, en raison de circonstances exceptionnelles et notamment sur proposition des mini-jurys, rien n'empêche que le jury plénier puisse attribuer les crédits associés à une UE dont la note est inférieure à 10/20, sans modifier la valeur de cette dernière.

En première session, l'évaluation continue comprend trois parties : la recherche du stage et l'établissement du dossier administratif (évaluation continue : 5%), l'évaluation du Maître de stage (évaluation continue : 45%), le rapport de stage (travail écrit : 40%) à rendre pour la date prévue dans le calendrier académique. L'examen oral sert de soutien au travail écrit, il permettra aux enseignants responsables de l'UE de mieux cerner le stage vécu par l'étudiant (examen oral : 10 %).

Dans la mesure du possible, le rapport est évalué par l'enseignant qui a suivi le stage. Il sera accompagné par un deuxième enseignant responsable des stages pour l'évaluation de la soutenance orale.

Les dates de remise de la convention de stage, du rapport de stage et de l'évaluation du maître de stage sont fixées par le calendrier académique

En cas de seconde session, seuls le rapport (40%) et la soutenance orale (10%) peuvent être représentés, le reste de l'évaluation continue est reportée (50%). Le Rapport de stage sera remis le premier jour de la seconde session.

Nous attirons votre attention sur le fait que l'évaluation du Maître de stage ne peut être remise qu'une fois.

Justifier la NR en 2de session :

Le stage n'ayant lieu que pendant la période de stages allouée à cet effet, il est impossible de remédier la note d'évaluation continue telle que décrite ci-avant ; en cas de seconde session, cette note est donc reportée telle quelle, et conserve dans l'évaluation globale de la présente unité d'enseignement la même pondération qu'en première session.

* Le cas échéant, les évaluations de la session d'examens de janvier ne sont reportées en juin que si la note est $\geq 10/20$.

Informations complémentaires :

Le modèle de la grille d'évaluation destinée au lieu d'accueil ainsi que les critères d'évaluation pour la recherche et l'établissement du dossier administratif, le rapport écrit et la soutenance orale sont publiés sur le campus numérique.

Acquis d'apprentissages sanctionnés, spécifiques et contribuant à l'UE :

À l'issue du cours de **Stage 1 (4 semaines)**, l'étudiant est capable de :
Identifier et mobiliser les ressources internes et externes nécessaires pour rechercher un poste de stagiaire et en constituer le dossier administratif d'engagement ; s'intégrer dans un milieu professionnel et y accomplir les tâches et missions qui lui sont confiées; mener une approche réflexive appuyée sur l'analyse de ses pratiques et de son vécu en stage; rédiger un rapport en respectant les consignes données

Description des sources, des références et des supports OBLIGATOIRES :

Stage 1 (4 semaines) :

Règlement des stages ; consignes pour le rapport écrit et pour la soutenance orale du stage. Tous documents disponibles sur le campus numérique dans le cours de "stage 1"

Description des sources, des références et des supports SUGGERES :

Stage 1 (4 semaines) :

Liste indicative des stages ; sites Internet ; tout document, article, media... évoquant des pépinières / entrepreneurs de jardins, susceptibles d'être contactés comme potentiels lieu de stage.